

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

## Séance du jeudi 14 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 55

Date de la convocation (affichée à la porte de la mairie d'Amiens et adressée aux conseillers) : 08/03/2019

Début de la séance : 18h16

Fin de la séance : 22h10

Nombre de votants : 53

-----  
Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 14 mars 2019  
sera affiché à la mairie d'Amiens le 22/03/2019

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance présidée par : B.FOURE**

**Objet : Compte-rendu analytique.**

**Membres présents :** Mme FOURÉ, M. GEST, Mme DELÉTRÉ, M. MERCUZOT, Mme BEN MOKHTAR, M. JARDÉ, Mme BRUNEL, M. FRADCOURT, Mme VERRIER, M. DUFLOT, Mme ALLAIS, MM. BOURGOIS, DOMISE, LORIC, Mmes HAMADI, GUÉROULT, M. RIFFLART, Mme ROY, M. FOUCAULT, Mme BOUCHEZ, M. CLAISSE, Mmes BUDYNEK, BOHAIN, LE CLERCQ, GARDEZ, M. STENGEL, Mme MAKDASSI-FARKOUH, M. SAVREUX, Mme DEVAUX, M. PIGOUT, Mme THUILOT, M. HERNANDEZ, Mme LAVALLARD, M. DÉCLE, Mme MODESTE, M. BEAUVARLET, Mme LION-LEC, M. LESSARD, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme BERGER, M. CARDON, Mme ANNOOT, MM. HUTIN, DUPILLE, Mme BOUVET, MM. SÉRY, MONTIGNY, BEUVAIN.

**Membres empêchés :**

M. DELARUE (pouvoir à Mme HAMADI), M. MENDÈS-BORGÈS (pouvoir à Mme GARDEZ), Mme RODINGER (pouvoir à Mme GUÉROULT), Mme DEVÈZE (pouvoir à Mme LAVALLARD), MM. THÉVENIAUD et DESCHAMPS se sont excusés.

Le point n°32.3 a été présenté avant le point n°4. Mme DEVAUX est arrivée à 18h28 (point n°3), M. JARDÉ est arrivé à 18h37 (point n°32.3), Mme ALLAIS est arrivée à 20h11 (point n°5). M. DUFLOT (pouvoir à M. HERNANDEZ) a quitté la séance à 19h43 (point n°5), M. JARDÉ a quitté la séance à 19h51 (point n°5), M. DOMISE (pouvoir à M. SAVREUX) a quitté la séance à 19h58 (point n°5), M. SÉRY a quitté la séance à 20h07 (point n°5), Mme DELÉTRÉ a quitté la séance à 21h10 (point n°15), Mme DEVAUX (pouvoir à Mme BEN MOKHTAR) a quitté la séance à 21h20 (point n°19).

La séance a été ouverte à 18h16.

### 1 - Délégations de vote.

- M. DELARUE a donné pouvoir à Mme HAMADI,
- M. MENDÈS-BORGÈS a donné pouvoir à Mme GARDEZ,
- Mme RODINGER a donné pouvoir à Mme GUÉROULT,
- Mme DEVÈZE a donné pouvoir à Mme LAVALLARD,
- M. THÉVENIAUD s'est excusé,
- M. DESCHAMPS s'est excusé.

### 2 - Désignation des secrétaires de séance.

Monsieur Jean-Paul MONTIGNY a été désigné en qualité de secrétaire et Monsieur Paul-Éric DÈCLE en tant que secrétaire adjoint.

**Adopté à l'unanimité**

### 3 - Communications du Maire.

Madame le Maire a précisé que le procès-verbal de la séance de janvier dernier ne figurait pas à l'ordre du jour car l'appel d'offres concernant la rédaction des procès-verbaux est en cours.

Madame le Maire a rappelé que la prochaine séance se déroulerait le jeudi 25 avril 2019 à 18 heures.

Madame le Maire a précisé qu'elle avait reçu 3 vœux dont l'un concernant les moyens dont dispose l'éducation. Elle a proposé de le soumettre au vote après la communication sur la carte scolaire présentée par Madame Mathilde ROY, les autres vœux étant étudiés en fin de séance.

Madame le Maire a ensuite passé la parole à Madame ROY et le diaporama suivant a été diffusé et commenté en séance.

#### Quelques chiffres relatifs à l'année scolaire 2018/2019

- 81 écoles
- 512 classes ; 181 maternelles, 310 élémentaires et 21 ULIS
- 10 266 élèves (au 5/10/2018) ; 4 121 en maternelle, 5 931 en élémentaire et 214 en ULIS
- 79 % des élèves sont scolarisés sur leur périmètre d'origine
- 60% des écoles sont situées en Territoire d'éducation prioritaire (REP et REP+) et 58 % des élèves amiénois y sont scolarisés
- 21,4% des enfants de 2 ans sont scolarisés. Ce taux atteint 36,3% dans les écoles en REP+

#### Mesure de cartescolaire 2019/2020

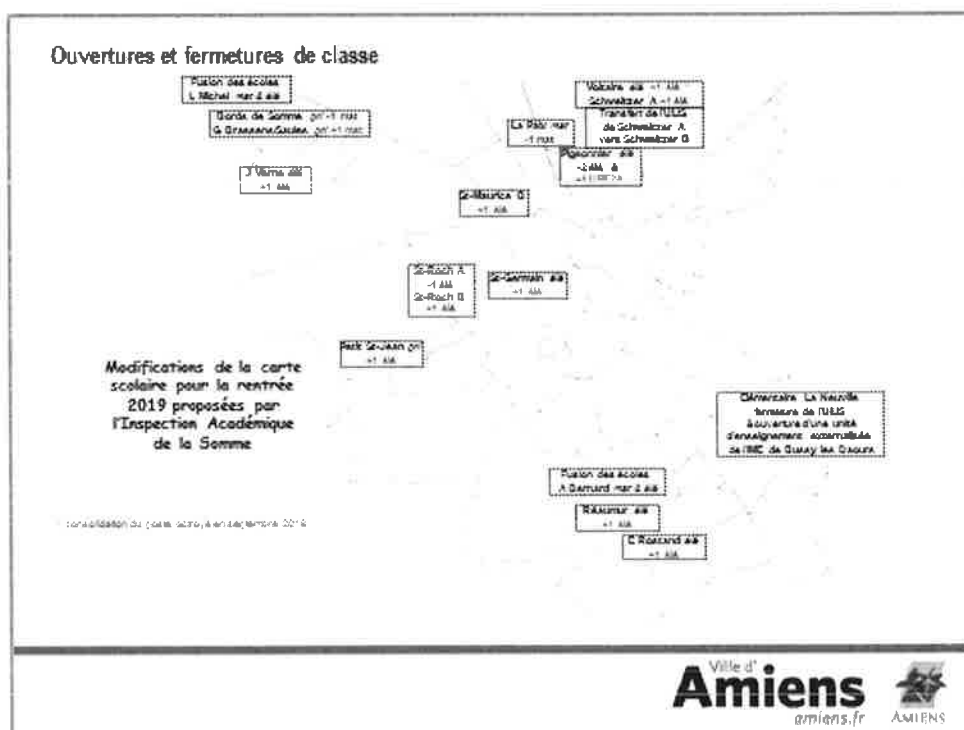
- Fusion des écoles maternelle et élémentaire André Bernard
- Fusion des écoles maternelle et élémentaire Louise Michel  
*Les Conseils d'écoles concernés ont tous émis un avis favorable*
- Transfert de la classe ULIS de l'école élémentaire Schweitzer A vers l'école élémentaire Schweitzer B.
- Toutes les classes de CP et CE1 seront dédoublées en REP et REP+ (116 classes)

→ 10 ouvertures de classe :

- Une ouverture de classe à l'école primaire Georges Brassens
- Une ouverture de classe à l'école élémentaire Voltaire (consolidation de l'ouverture effectuée en septembre 2018)
- Une ouverture de classe à l'école élémentaire Schweitzer A
- Une ouverture de classe à l'école élémentaire Saint Germain
- Une ouverture de classe à l'école élémentaire Jules Verne
- Une ouverture de classe à l'école élémentaire Saint Maurice B
- Une ouverture de classe à l'école primaire Petit Saint Jean
- Une ouverture de classe à l'école élémentaire Saint Roch B
- Une ouverture de classe à l'école élémentaire Réaumur
- Une ouverture de classe à l'école élémentaire Edmond Rostand

→ 5 fermetures de classe :

- Une fermeture de classe à l'école primaire Bords de Somme
- Une fermeture de classe à l'école maternelle La Paix
- Deux fermetures de classe à l'école élémentaire Le Pigeonnier et création d'un poste UP2A (dont la consolidation de la transformation d'une classe type en UP2A effectuée fin 2018)
- Une fermeture de classe à l'école élémentaire Saint Roch A



**32.3 – Vœu relatif au maintien de moyens dans l'éducation.**

Madame le Maire a passé la parole à Madame LEPRESLE pour présentation du vœu déposé par les groupes des Écolos d'Amiens, les Communistes et les Socialistes sur le maintien des moyens dans l'éducation.

*«Le gouvernement a décidé d'engager une réforme qui va conduire, à terme, à augmenter le nombre d'élèves par classe, réduire le nombre de postes d'enseignement dans les écoles et les collèges y compris ceux situés en zone d'éducation prioritaire (REP+) et dégrader encore un peu plus les conditions de fonctionnement des établissements.»*

*Notre académie prévoit ainsi de diminuer les dotations horaires dans certains d'entre eux alors que les effectifs sont en augmentation comme aux collèges César Franck, Arthur Rimbaud ou Rosa Parks à Etouvie.*

*Des classes vont fermer tandis que d'autres pourraient passer bientôt à 30 élèves voire plus et des postes dans les réseaux d'aide aux enfants en difficulté (RASED) vont être supprimés, alors que ce sont des élèves parmi les plus défavorisés de la ville et qu'il conviendrait de mettre tout en œuvre pour, au contraire, assurer un meilleur accompagnement de chacun d'entre eux.*

*Les équipes pédagogiques accompagnées des parents d'élèves se mobilisent depuis quelques semaines déjà pour alerter sur la dégradation annoncée des conditions d'accueil et de travail dans nos établissements scolaires.*

*Dans le premier degré aussi la carte scolaire proposée comporte des ouvertures de classes mais les fermetures de classes prévues à Amiens sont, là encore, inacceptables dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire. C'est le cas pour l'école la Paix (où des travaux d'agrandissement ont eu lieu), l'école du Pigeonnier, l'école Bords de Somme (construite récemment) ou encore l'école Faubourg de Hem qui accueillent des enfants en grande difficulté économique, sociale et psychologique.*

*D'autre part, l'augmentation du nombre d'élèves par classe en maternelle ne permettra plus d'accueillir des enfants de moins de 3 ans, d'autant que, déjà les années précédentes, des classes de maternelle ont déjà fermé dans le quartier Nord (l'école Fafet a fermé). Et à quoi sert de dédoubler les classes de CP CE1 si, dans les écoles et collèges en zones d'éducation prioritaire, tous les autres niveaux sont surchargés ?*

*C'est pourquoi :*

*Considérant que cette politique publique constitue un recul en matière éducative qui ne va pas améliorer les chances de réussite de tous les enfants ;*

*Considérant que l'éducation doit être un investissement d'avenir et donc une priorité nationale du gouvernement ;*

*Considérant que la carte scolaire proposée pour Amiens n'est pas acceptable vu les investissements déjà réalisés pour améliorer les conditions de travail des enseignants et d'apprentissage des élèves ;*

*Le Conseil municipal d'Amiens, en soutien aux parents et enseignants dans leurs actions contre les fermetures de classes et contre le déplacement des postes dans les réseaux d'aide aux enfants en difficulté, demande au Directeur académique de revenir sur ces décisions et de redonner les moyens aux écoles et collèges de l'éducation prioritaire. »*

Madame le Maire a ensuite passé la parole à Mme ROY qui a apporté la réponse suivante :

*« L'éducation constitue un enjeu majeur pour notre pays, mais plus spécifiquement pour notre ville*

*En effet, nous sommes parmi les territoires où les taux de décrochage scolaire et d'illettrisme sont les plus importants. C'est pourquoi notre majorité a toujours fait en sorte d'accompagner au mieux les réformes décidées par le ministère de l'éducation nationale (exemple pour le dédoublement des CP CE1 dès la rentrée 2017 en urgence) et ce d'autant qu'elles sont favorables aux apprentissages et à la réussite des élèves.*

*De la même manière nous avons toujours maintenu un partenariat étroit avec la direction académique par rapport aux différentes mesures de carte scolaire que nous avons eu à accompagner depuis septembre 2014.*

*Ainsi, pour cette rentrée, nous avons pu l'alerter sur les situations qui pouvaient être problématiques et ce d'autant qu'elles concernaient des écoles en REP ou REP+.*

*Par exemple, nous avons encore ce lundi 11 mars, jour de CDEN, obtenu que la fermeture prévue à l'école Faubourg de Hem n'ait pas lieu.*

*Par ailleurs, nous constatons une baisse sensible depuis plusieurs années des élèves scolarisés dans nos écoles (impact notamment de la baisse des naissances soit moins 300 élèves depuis 5 ans).*

*Malgré cela, nous avons au cours de ces dernières rentrées pu acter un nombre significatif d'ouvertures de classes, et ce majoritairement dans les secteurs en REP et REP +.*

*Les CP et CE1 en REP et REP + seront complètement dédoublés sur la ville ce qui constitue un gage de prise en compte des difficultés sociales et éducatives auxquelles les enfants sont exposés.*

*Le poste provisoire alloué à l'école Voltaire en 2018 a été confirmé, école du secteur nord.*

*Nous avons donc bénéficié de 10 ouvertures contre 5 fermetures.*

*Nous notons par ailleurs que lorsqu'il y a une fermeture il y a à côté une ouverture dans une école proche.*

*Quant aux collèges, nous n'avons pas compétences pour discuter de leurs moyens cependant quand nous avons dû intervenir pour les préserver nous l'avons fait.*

*Pour toutes ces raisons, considérant que nous sommes aussi très soucieux de la réussite des élèves, et des conditions de travail des enseignants et personnels, et que nous souhaitons rassurer les parents, nous estimons que de nombreuses mesures ont été favorables à AMIENS antérieurement encore pour 2019.*

*Pour toutes ces raisons nous ne voterons pas le vœu déposé. »*

Le vœu a été soumis au vote.

**Observations** : M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, Mme LION LEC, M. ANGER, Mme BERGER, Mme LEPRESLE, M. HUTIN, M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY ont voté pour.  
M. SÉRY s'est abstenu. Les autres membres du conseil municipal ont voté contre.

**Rejeté**

#### **4 - Fusion des écoles maternelle et élémentaire André Bernard et fusion des écoles maternelle et élémentaire Louise Michel.**

L'Inspection académique ayant proposé de fusionner les écoles maternelle et élémentaire André Bernard, ainsi que la maternelle et l'élémentaire Louise Michel pour la rentrée scolaire 2019-2020, et les 4 conseils d'école ayant émis un avis favorable à ces fusions qui permettraient la création de l'école primaire André Bernard à 13 classes et de l'école primaire Louise Michel à 16 classes, le Conseil a émis un avis favorable à cette opération.

**Observations** : M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY ont voté contre.  
Mme LION LEC, M. ANGER, Mme BERGER, Mme LEPRESLE et M. HUTIN se sont abstenus.

**Adopté**

#### **5 - Schéma Local Petite Enfance 2018 - 2020.**

Le diaporama ci-après repris a été diffusé et commenté en séance par Madame ROY :

##### **SOMMAIRE**

Les acteurs et les financeurs	p. 3 - 7
Deux documents stratégiques	p. 8 - 10
L'offre et les services d'accueil de la Petite Enfance	p. 11 - 21
La population amiénoise	p. 22 - 28
La population des crèches municipales	p. 29 - 31
Les enjeux de la politique Petite Enfance	p. 32 - 40

## **LES ACTEURS ET LES FINANCEURS**

**La Caisse d'Allocations Familiales (Caf) :**

→ accompagnement des familles avec la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) et aussi d'autres aides :

- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
- l'allocation journalière de présence parentale (AJPP), etc. ...

→ accompagnement des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE)

- Défini dans la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG), Caf (1<sup>er</sup> interlocuteur des EAJE)
- subventions
- projets d'établissements
- Financement par la prestation de service unique (PSU) :
- aide au fonctionnement selon un taux horaire
- complète la participation des familles, conçue pour mieux répondre à leurs besoins
- Aide à l'investissement
- fonds locaux et nationaux
- fonds d'accompagnement avec le plan de rénovation

→ accompagnement de Relais Assistants Maternels (RAM)

- Prestation de service RAM
- Financement forfaitaire pour certaines actions menées

→ accompagnement des lieux d'accueil parents-enfants (LAEP)

- Prestation de service LAEP



**Le Conseil Départemental (CD) :**

- Compétences réglementaires
- Délivrance agréments des EAJE et des assistants maternels
- Liste des assistants maternels
- Assure le suivi des EAJE et des assistants maternels (pratiques professionnelles, ...)
- Contrôle des EAJE et service d'accueil Petite Enfance (délivrance autorisation ou avis, création, extension, transformation)
- Avis sur capacité d'accueil, conditions de fonctionnement, effectifs, locaux, projets, règlement, etc. ...
- Accompagnement technique et si besoin socio-médical
- Référence et interlocuteur en matière de santé, sécurité et bien être des enfants

**La Ville d'Amiens :**

Depuis des décennies, Amiens est une Ville qui a toujours placé la Petite Enfance au cœur de ses priorités et de sa politique.

Au fil du temps, elle a développé des actions aux bénéfices des familles et des enfants.

Elle a su diversifier et dynamiser les modes d'accueil, qu'il s'agisse des places en établissements d'accueil de jeunes enfants ou chez les Assistants Maternels indépendants.

Face à ces enjeux, elle mobilise aujourd'hui plus de 260 professionnels en équipes pluridisciplinaires qui s'investissent quotidiennement dans leurs missions, au sein des structures, du service Petite Enfance ou dans les différents secteurs.



**DEUX DOCUMENTS  
STRATEGIQUES**

→ **Le projet Educatif Global Municipal**

- Reflet de l'engagement municipal en direction des 0-25 ans

- Des outils de collaboration locale, porteurs de valeurs fédératrices et humanistes basés sur des principes de collaboration, de coordination, de partage ...

3 Axes : emploi, intergénérationnel, prévention

- Des enjeux : réussite de tous les enfants, place centrale des familles, Co-construire, une citoyenneté républicaine, l'engagement comme ligne de conduite, l'ouverture sur le monde extérieur, l'égalité des chances, l'environnement, la méritocratie et la solidarité.

- Des valeurs : citoyenneté, démocratie, laïcité, ...

- Et concernant les 0-3 ans

Prévention santé, hygiène, bien être

Valorisation activité parents

Sensibilisation à l'environnement

Egalité des chances

Favoriser le vivre ensemble



→ Le Schéma Départemental des services aux familles de la Somme (SDSAFS)

+ de 300 acteurs

S'inscrit dans la continuité du Schéma Local d'Accueil du jeune enfant 2010 - 2015 et du Comité Départemental de coordination des dispositifs de soutien à la parentalité

3 axes :

L'équilibre de l'offre

La réponse aux besoins des familles

Le soutien de la parentalité

# L'OFFRE ET LES SERVICES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

10

11

→ Les structures en régie municipale

SECTEURS	ORCÈRE	CAPACITE D'ACCUEIL 2014	CAPACITE D'ACCUEIL 2015	CAPACITE D'ACCUEIL 2016	CAPACITE D'ACCUEIL 2017	CAPACITE D'ACCUEIL 2018	CAPACITE D'ACCUEIL 2019
NORD	Lés Layange - Rue Lés Layange	60	60	60	60	60	60
	Pigeon vole - 5 rue de La Rochetaulaud	28	28	28	40	40	40
	Projet Au Bord de L'eau (Méditerranée Clapier de Yvelines/Côtes)						60
OUEST	Georges Quatre - 4 rue Georges Quatre	60	60	60	60	60	60
	Espace Enfants Clapier N°1 - 6 rue Jacquart	20	20	20	20	20	20
CENTE	Sablages - 1 rue de Rande	30	30	30	30	30	30
	Adrien Faage - 20 rue N. Marin aux Vailles	60	60	60	60	60	60
	Lés Cavallin - 3 rue Marc Langrenier	20	20	20	20	20	20
	Lés Boutillier - 18 rue Giebert	10	10	10	10	10	10
	Clapier de Nohes - Rue du Clapier de Nohes	40	40	40	40	40	0
	Calve - 1 rue Frédéric Petit	20	20	20	20	20	0

12

SECTEURS	ORCÈRE	CAPACITE D'ACCUEIL 2014	CAPACITE D'ACCUEIL 2015	CAPACITE D'ACCUEIL 2016	CAPACITE D'ACCUEIL 2017	CAPACITE D'ACCUEIL 2018	CAPACITE D'ACCUEIL 2019
EST	Les Petits Loups - 26 rue Héloïse	0	30	30	30	30	30
	Dépass - 23 rue Dépass	22	22	22	22	22	0
SUD	Amies - 7 Bis allée Chauvigné	15	15	15	15	15	0
	Les Petits Boutons - 2 rue Lord Cornuils	20	20	20	20	20	20
	Projet Gervaise (Méditerranée Clapier de Yvelines/Côtes)						42
	Pro Cornuils - 2 square des quatre Chaires	20	20	20	20	20	20
	Amies 7 ans 73 rue Charles Dubois	20	20	0	0	0	0
Pré-Enfance	Crèche Famille de la Noige - Rue de la Dent-Lune	8	84	8	8	8	8
TOTAL		58	219	229	240	240	220

13

→ Les Relais Assistants Maternels municipaux

- 2 fixes (Babillages, Pigeon Vole)
- 2 itinérants
- Couvrent l'ensemble du territoire amiénois
- Offrent aux assistants maternels : animations, formations, réunions
- Gèrent les litiges entre assistants maternels et familles
- Du côté des familles employeurs :
  - Orientent, informent
  - Accompagnent (Contrats, litiges)
  - Recherchent des solutions d'accueil

14

Bilan d'activité des relais assistants maternels

	2014	2015	2016	2017
Assistants maternels Agréés	831	829	781	700
Assistants maternels Actifs		570	549	520
Contact Assistants maternels	1124 (sans mails)		543 (sans mails)	1028 (avec mails)
Contacts familles		887	498 (sans mails)	657 (avec mails)
Assistants maternels en formation		94	50	39
Animations ou fêtes ou sorties Nombre Atmat en animation		63	76	113
Nombre d'animations ou fêtes ou sorties		134	211	341

15

→ L'Accueil Centralisé Petite Enfance

- Cible, oriente et accompagne les familles en fonction des besoins
- Enregistre les prescriptions pour les structures municipales
- Elabore la cotation en fonction du règlement de commission

COTATION

COUPLE DONT LES 2 PARENTS SONT EN ACTIVITE, OU EN FORMATION OU ETUDIANTS	4 POINTS
FAMILLES MONOPARENTALES EN EMPLOI, OU EN FORMATION OU ETUDIANT	4 POINTS
FAMILLES MONOPARENTALES SANS EMPLOI OU EN RECHERCHE D'EMPLOI	1 POINT
ENFANT OU PARENT PRESENTANT UN HANDICAP OU UNE PATHOLOGIE PARTICULIERE	2 POINTS
ADoption	1 POINT
NAISSANCES MULTIPLES	1 POINT
PARENTS MENAGE	1 POINT
2 ENFANTS A ACCUEILLIR SIMULTANEMENT	1 POINT

- Prépare la Commission d'Admission en lien avec les différents services concernés
- Valorise l'ensemble des modes d'accueil collectifs individuels, municipaux, associatifs et privés
- Gère les demandes d'urgences
- Travaille en partenariat : associations, PMI, ...

Bilan accueil Petite Enfance

	Nombre de familles reçues	Nombre d'admissions (suites commissions en crèches municipales)
2014	818	356
2015	721	264
2016	728	317
2017	738	270

16

17

→ Les autres structures

CRECHE (A)CTIVITES	CAPACITE D'ACCUEIL 2014	CAPACITE D'ACCUEIL 2015	CAPACITE D'ACCUEIL 2016	CAPACITE D'ACCUEIL 2017	CAPACITE D'ACCUEIL 2018	CAPACITE D'ACCUEIL 2019	CAPACITE D'ACCUEIL 2020
Les Petits Loups - 31 rue de la Vierge	19	19	19	19	19	19	19
Pan d'Aïche - 457 rue de Cauchy	22	22	22	22	22	22	22
Un an pour élever grand - 57 rue Laurenciau	25	25	25	25	25	25	25
Atèle - 2 rue de Méniliers	20	20	20	20	20	20	20
Eddy Chou - 25 rue d'Artois	30	30	30	30	30	30	30
Les Minous - 86 bis rue d'Amiens	21	21	21	20	20	20	20
Les Petits Loups - 47 rue du Maréchal	16	26	26	26	26	26	26
Les Minous - 69 rue de Roubaix	24	24	24	24	24	24	24
Les Petits Loups - 13 rue de Modigliani	12	20	20	22	25	25	25
Les Petits Loups - 13 rue de Modigliani				40	40	40	40
TOTAL	209	227	227	270	281	281	281

10 structures, 281 places

Subventionnées par la Ville, à l'heure et à la présence d'enfants amiénois avec une hausse de la subvention annuelle Ville de 54 579 € entre 2014 et 2017.

18

CRECHES D'ENTREPRISE

CRECHE	CAPACITE D'ACCUEIL 2014	CAPACITE D'ACCUEIL 2015	CAPACITE D'ACCUEIL 2016	CAPACITE D'ACCUEIL 2017	CAPACITE D'ACCUEIL 2018	CAPACITE D'ACCUEIL 2019	CAPACITE D'ACCUEIL 2020
Crèche Interfats de CHR - Place Victor-Pauche 1	100	100	100	100	100	100	100
Les Minous - 79 rue Charles Dubois	40	40	40	40	40	40	40
TOTAL	140	140	140	140	140	140	140

CRECHES INTER ENTREPRISE

CRECHE	CAPACITE D'ACCUEIL 2014	CAPACITE D'ACCUEIL 2015	CAPACITE D'ACCUEIL 2016	CAPACITE D'ACCUEIL 2017	CAPACITE D'ACCUEIL 2018	CAPACITE D'ACCUEIL 2019	CAPACITE D'ACCUEIL 2020
LA PETITE ENTREPRISE DE PARENTS - 5 avenue de Cauchy 80000 Amiens	60	60	60	60	60	60	60
Inter-entreprises - 34 rue de Cauchy	0	28	28	28	28	28	28
Les Minous - 25 Avenue des Petits Loups		40	40	40	40	40	40
Inter-entreprises - 54 rue de Cauchy				18	18	18	18
TOTAL	60	128	128	146	146	146	146

19

MICRO CRECHES

CRECHE	CAPACITE D'ACCUEIL 2014	CAPACITE D'ACCUEIL 2015	CAPACITE D'ACCUEIL 2016	CAPACITE D'ACCUEIL 2017	CAPACITE D'ACCUEIL 2018	CAPACITE D'ACCUEIL 2019	CAPACITE D'ACCUEIL 2020
Les Petits Loups - 31 rue de la Vierge - 80000 Amiens	19	19	19	19	19	19	19
Les Petits Loups - 332 rue d'Artois - 80000 Amiens		10	10	10	10	10	10
Les Petits Loups - 2 rue d'Amiens - 80000 Amiens			20	20	20	20	20
Les Petits Loups - 31 rue de Roubaix - 80000 Amiens			10	10	10	10	10
Les Petits Loups - 75 rue de Roubaix - 80000 Amiens				10	10	10	10
HAPPY 2014 - 17 rue des Cordeliers - 80000 Amiens					10	10	10
HAPPY 2014 - 17 rue des Cordeliers - 80000 Amiens						10	10
TOTAL	19	29	39	39	79	89	89

Les assistants maternels : l'accueil individuel

700 assistants maternels agréés indépendants employés directement par les familles

Agrément sur la base d'une formation

1<sup>er</sup> mode d'accueil sur la Ville d'Amiens pour les enfants de - 3 ans

Se regroupent en maison assistants maternels (MAM), « 6 » sur la Métropole

+ 50% d'assistants maternels sont implantés sur les secteurs Ouest et Nord

20

21



## LA POPULATION AMIENOISE

### Le nombre et la densité d'habitants

EN SOMME		A AMIENS METROPOLE		A AMIENS	
NB Habitants	Densité moyenne hbs/km2	NB Habitants	Densité moyenne hbs/km2	NB Habitants	Densité moyenne hbs/km2
571632	92	175201	564	152479 (69769 F et 62710 H)	2686

28<sup>ème</sup> Ville de France, 1<sup>ère</sup> Ville de la Somme,  
La grande aire urbaine d'Amiens concentre 50% de la population du département.

22

23

### La structure des familles

Nombre de familles	Nombre de couples avec enfants	Nombre de familles monoparentales avec enfants
31920	11916	7701

Part importante des familles monoparentales en comparaison des couples avec enfant

### Les enfants de moins de 5 ans

Nombre enfants - 5 ans	Nombre enfants 5 ans avec 1 ou 2 parents actifs
8 993	4 625
Dont 4 547 - de 3 ans	Dont 2 284 - de 3 ans

24

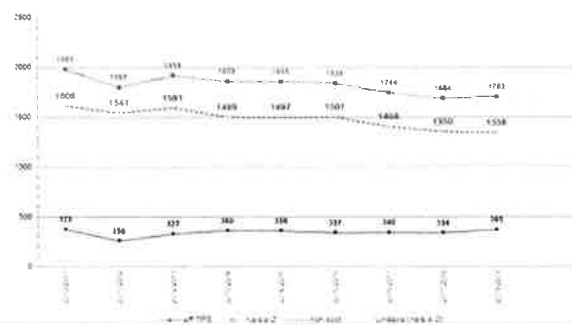
25

### naissances amiénoises



Le nombre de naissances domiciliées à Amiens est globalement en baisse (5,4%), et plus important que la moyenne nationale (2,7%).

### Evolution scolarisation 2 ans (Tous Petites Sections)



26

27

Caractéristiques des familles amiénoises

- 31 920 familles avec ou sans enfants
- 7 701 familles monoparentales avec enfants (24,12 %)
- 11 916 couples avec enfants (37,33 %)
- 3 525 familles nombreuses de 3 enfants et plus (11,04 %)
- Les séparations sur Amiens métropole sont plus importantes (4,6%) que sur le Département (3,4%).
- Taux de pauvreté relativement élevé (24,2 %) en comparaison de celui du Département (16,8 %), de la Picardie (15,6 %) et de la France Métropolitaine (14,3 %)
- Equilibre du taux d'activité entre les hommes et les femmes de 25 à 49 ans

## LA POPULATION DES CRECHES MUNICIPALES

Nombre d'inscrits

2014		2015		2016		2017	
Réguliers	Occasionnel	Réguliers	Occasionnel	Réguliers	Occasionnel	Réguliers	Occasionnel
444	586	769	507	826	412	885	300
1430		1275		1238		1185	

Diminution d'inscrits mais augmentation des accueils réguliers de 4 ou 5 jours.

Fréquentation par tranche d'âge

Tranche d'âge	2014	2015	2016	2017
- 1 an	154	159	132	152
1 - 2 ans	423	568	341	370
2 - 3 ans	487	451	417	386
3 - 4 ans	345	297	357	288
+ 4 ans	21	0	11	9
TOTAL	1430	1275	1236	1185

Modification des tranches d'âges accueillis (+ d'enfants de - de 2 ans).

Situation des familles

	2014	2015	2016	2017
Couples en activité	689	709	686	601
Familles mono en activité	162	160	140	109
Couples % en activité	228	173	151	156
Couples sans activité	133	80	56	67
Familles mono sans activité	218	153	121	115
TOTAL	1430	1275	1154	1028

Diminution globale des familles inscrites quelque soit leur situation familiale ou d'activité.

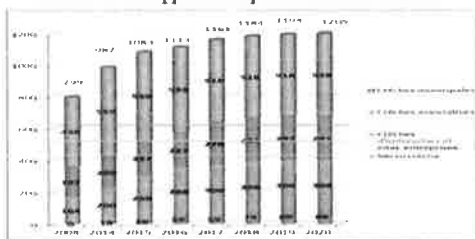
## LES ENJEUX DE LA POLITIQUE PETITE ENFANCE

### 2 orientations :

- Développer et équilibrer l'offre à l'échelle du territoire de la Ville
- Assurer un accueil de qualité pour les enfants, les familles et de bonnes conditions de travail aux professionnels des structures

Afin de mieux répondre aux besoins des familles amiénoises, de par sa politique Petite Enfance, la Ville d'Amiens a mis en place les actions suivantes :

**1 - Travailler à l'augmentation des places d'accueil sur la Ville**  
Schéma du développement des places d'accueil en structures



- 197 places d'accueil supplémentaires entre 2014 et 2018, puis 21 places supplémentaires entre 2019 et 2020
- L'augmentation des places s'explique par :
  - L'émergence des nouveaux modes d'accueil inter-entreprises, micro-crèches
  - Le développement des structures associatives
  - La relocalisation de certaines structures municipales

**2 - Entretien et améliorer les équipements**

Budget des structures en régie

	2014	2015	2016	2017
Travaux et équipements	354 217 €	284 728 €	243 486 €	351 667 €
Fonctionnement	9 719 553 €	9 611 353 €	9 563 042 €	9 545 378 €

Afin d'améliorer ses propres structures, la Ville a investi depuis 2014, 1 214 098 € en travaux et en équipement et près de 10 000 000 € en fonctionnement chaque année.

Budget des relocalisations

<b>PIGNON VOIE</b>	1 792 299€ TTC Dont 1 136 050€ subventionnés par la CaP (63,5%), le Département (34%), et l'Etat DDD 7,5%
<b>GERMAINE DULAC (Antibes + Dalpech)</b>	3 057 000€ TTC Dont 1 726 086€ subventionnés par la CaP (48,5%), la Région (37,6%) et le FEDER (14%)
<b>BORD DE L'EAU (Chapeau de Violettes + Gâine)</b>	Environ 1 500 000 € TTC

La Ville a également mis en place un Plan Pluriannuel d'Investissement pour le financement des gros travaux. De 2018 à 2020, 450 000 € seront mobilisés.

**3 - Affirmer la vocation sociale du service public Petite Enfance**

- Modification du règlement de commission :
  - prioriser l'accueil du handicap
  - prioriser l'activité professionnelle ou étudiante des familles
  - prioriser la monoparentalité
  - met en place un système de cotation ouvert à tous
  - réorganise la commission et la pré commission en vue d'une meilleure réactivité
- Transparence des commissions : parents délégués, crèches associatives, anonymat des dossiers
- Instances d'échanges avec les familles : Conseils d'établissements, de crèche réunions d'informations, sorties, ...

**4 - Améliorer les dispositifs d'informations aux familles et répondre à leurs besoins**

- L'accueil Petite Enfance, créé en 2013, service qui se développe et s'adapte en fonction du projet et des besoins des familles.
  - Le Relai assistant(e)s maternel(le)s, créé en 2013, compte 4 animateurs qui se répartissent sur le territoire amiénois et développent des actions en direction des besoins des familles et des assistants maternels.
- Ils travaillent en partenariat avec d'autres services ( La communication, les crèches, les Centres de Loisirs,...) et partenaires (les organismes de formation, la Caf,...) et en coordination et en collaboration pour se donner les moyens d'optimiser l'accueil.

**5 - Identifier le service Petite Enfance comme 1<sup>er</sup> maillon éducatif garant de l'égalité des chances**

La parentalité

- La politique Petite Enfance vise à adapter les services aux parents en fonction de leurs besoins
- L'action de soutien et d'accompagnement des familles au-delà du mode d'accueil est une « extension naturelle de l'accueil du jeune enfant »
- Les modes d'accueil se sont diversifiés et adaptés pour que les parents articulent vie professionnelle et familiale
- Avec le PEGM, la Ville met l'accent sur l'accompagnement et le soutien aux familles (diversité culturelle, précarité sociale)
- Le soutien à la parentalité est nécessaire pour l'épanouissement et le développement de l'enfant

L'accueil des enfants avec des besoins spécifiques, le handicap (Cadre légal 11 février 2005):

- La Ville d'Amiens et ses partenaires contribuent à favoriser l'accueil de ces enfants : création d'un comité de pilotage depuis 2013, recrutement d'un référent départemental, organisation de colloques et formations...
- Equipe pluridisciplinaire et suivi médico-psycho-éducatif pour encadrer les équipes des structures municipales
- Augmentation importante du nombre d'enfants accueillis : 9 en 2013, 65 en 2018

**6 - Accompagner et professionnaliser les équipes de la Petite Enfance**

- Travail interne collaboratif avec le service Formation des Ressources Humaines
- Accès aux formations diplômantes : VAE (EJE, AP, CAP)
- Accès aux formations de professionnalisation : de base et innovantes pour améliorer et adapter les pratiques
- Organisation de réunions de concertation et/ou thématique, d'une journée pédagogique, mise en place de groupes de travail
- Reclassement professionnel

L'ensemble de ces actions et dispositifs ont pour but de garantir un accueil de qualité et une expertise professionnelle ciblée Petite Enfance

7 - Evoluer dans un environnement sain : « améliorer la qualité de vie, la sécurité »  
Il s'agit de :

- Veiller à la qualité de l'air ambiant et assurer des mesures correctives si besoin
- Utiliser des matériaux, des produits nobles, naturels
- Favoriser l'éco label pour les nouveaux projets d'aménagement, de réhabilitation ou de relocalisation
- Améliorer l'équilibre et la qualité alimentaire adaptés à chaque tranche d'âges tout en respectant les recommandations en vigueur (produits locaux et/ou biologiques)
- Travailler avec des partenaires internes et externes
- Plan des « 1000 jours » : acteurs de la santé

Améliorer la qualité de vie est un axe prioritaire pour optimiser la santé.  
La manière dont un individu débute sa vie influence sa santé à très long terme

40



Les élus du groupe Communistes ont proposé un amendement pour modifier la cotation proposée en prévoyant 4 points pour les familles monoparentales en situation de recherche d'emploi.

L'amendement a été soumis au vote

**Observations** : M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, Mme LION LEC, M. ANGER, Mme BERGER, Mme LEPRESLE et M. HUTIN ont voté pour.

M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY se sont abstenus.

Les autres membres du conseil municipal ont voté contre.

L'amendement a été rejeté

Le vœu initial a donc été soumis au vote.

**Observations** : Mme LEPRESLE et M. HUTIN ont voté contre.

M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, Mme LION LEC, M. ANGER et Mme BERGER se sont abstenus.

**Adopté**

## 6 - Décisions du Maire. Compte-rendu.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire a rendu compte des décisions qu'elle a prises entre le 24 janvier 2019 et le 28 février 2019, listées dans la délibération transmise aux membres du conseil.

**Dont acte**

## 7 - Exercice de la compétence sportive par Amiens Métropole. Equipements sportifs déclarés d'intérêt communautaire. Précision de l'emprise du stade de la Licorne.

Dans le cadre du transfert de la compétence sportive à la communauté d'agglomération Amiens Métropole, le stade de la Licorne a fait l'objet d'une déclaration d'intérêt communautaire mais sans précision d'une emprise parcellaire propre.

Sur ce constat, il est nécessaire de procéder à la division de la parcelle HZ 265 sur laquelle se situent également le site de Mégacité ainsi que le Zénith.

Les membres de l'assemblée ont approuvé le projet de division sur la base du plan annexé à la délibération correspondante.

***Adopté à l'unanimité***

**8 - Subventions sociales. Année 2019. 1ère répartition. Conventions.**

La Ville d'Amiens soutient le monde associatif pour apporter des réponses à nos concitoyens les plus isolés, les plus fragiles, ou les plus précaires. Le Pacte pour le Bien-Vivre à Amiens traduit la volonté de renforcer les relations avec les associations qui jouent un rôle essentiel notamment en matière de lutte contre l'isolement, de mixité sociale. Les priorités retenues pour 2019 consistent à accompagner les publics vers l'autonomie, favoriser l'accès aux savoirs de base, favoriser l'accompagnement dans le logement et favoriser l'accompagnement à la santé.

Dans le cadre de la première répartition au titre de l'année 2019, les membres du Conseil ont approuvé le versement de subventions à 22 associations pour un montant global de 471 400 €, selon le détail suivant :

<i>Accompagnement vers l'Autonomie (AVA)</i>	1 500,00 €
<i>Apprentis d'Auteuil - Maison des familles</i>	6 000,00 €
<i>Accueil et Promotion en Picardie</i>	16 000,00 €
<i>Agena</i>	3 000,00 €
<i>Amiens Avenir Jeunes</i>	3 000,00 €
<i>APAP</i>	30 000,00 €
<i>APREMIS</i>	42 000,00 €
<i>Banque Alimentaire de la Somme</i>	24 000,00 €
<i>CADRHAN</i>	2 500,00 €
<i>COALLIA (épicerie solidaire)</i>	8 000,00 €
<i>COALLIA (préparation des jeunes à l'autonomie et la citoyenneté)</i>	15 000,00 €
<i>Croix Rouge Française Départementale</i>	10 000,00 €
<i>Croix Rouge Française Locale LA HALTE</i>	3 000,00 €
<i>Croix Rouge Française Locale espace bébé maman</i>	8 000,00 €
<i>Cypres</i>	10 000,00 €
<i>Le Relais social</i>	12 000,00 €
<i>L'ILOT LA PASSERELLE accueil de jour</i>	18 000,00 €
<i>L'ILOT LA PASSERELLE accueil d'urgence</i>	30 000,00 €
<i>L'ILOT LES AUGUSTINS</i>	35 000,00 €
<i>L'ILOT THUILLIER</i>	3 000,00 €
<i>Maison Familiale Hospitalière</i>	1 000,00 €
<i>Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs</i>	1 000,00 €
<i>Restaurants du cœur</i>	27 000,00 €
<i>Secours catholique.</i>	7 000,00 €
<i>SYNAPSE</i>	5 000,00 €
<i>Secours Populaire Français</i>	23 000,00 €
<i>UDAUS 80 Centre d'Accueil et d'Orientation</i>	27 000,00 €
<i>UDAUS 80 Samu Social</i>	77 000,00 €
<i>UDAUS 80 frais de locaux- SLAO</i>	15 000,00 €
<i>UDAUS 80 frais de locaux- SLAO 2017</i>	8 400,00 €

L'assemblée a également approuvé les conventions afférentes et Madame le Maire a été autorisée à les signer.

**Adopté à l'unanimité**

**9 - Subventions sociales. Volet handicap. Année 2019.**

Dans le cadre du Pacte Pour le Bien Vivre à Amiens, la collectivité apporte son soutien auprès des associations menant des actions de solidarité, d'animations et de cohésion sociale en direction de la population et en particulier, en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Les membres de l'assemblée ont approuvé le versement pour 2019 de 28 100 € au profit de 14 associations selon le détail suivant :

<i>Association Valentin Haüy (AVH 80)</i>	400,00 €
<i>Le Cercle d'Épée Marivaux Amiens Nord (CEMAN)</i>	500,00 €
<i>Cbès Javeloteux</i>	500,00 €
<i>Rétina France</i>	600,00 €
<i>Femina sport Amiens</i>	1 000,00 €
<i>Association d'Aide et de Coaching pour tout type de troubles envahissants du développement (ACTTED)</i>	1 200,00 €
<i>Le Fil d'Ariane</i>	1 500,00 €
<i>Asperger Solidarité Picardie</i>	2 000,00 €
<i>Soutenir l'autisme et les troubles envahissants du développement (SATED)</i>	2000,00 €
<i>Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM 80)</i>	3 000,00 €
<i>Différent comme tout le monde</i>	3 000,00 €
<i>Association des paralyés de France (APF) Centre médico-éducatif Jules Verne</i>	3 300,00 €
<i>Groupement d'Entraide Mutuelle "le passage" (GEM)</i>	3 500,00 €
<i>Aéroclub de Picardie Amiens Métropole</i>	5 600,00 €

**Adopté à l'unanimité**

**10 - Subventions sociales. Volet Personnes Agées. Année 2019. 1ère répartition.**

Toujours dans le cadre du Pacte pour le Bien Vivre à Amiens, et en soutien aux actions visant à lutter contre l'isolement, favoriser un maintien à domicile de qualité des personnes âgées et prévenir la perte d'autonomie, le Conseil Municipal a approuvé la répartition de subventions à hauteur de 18 300 € selon le détail suivant :

<i>AGIR abcd</i>	1 000 €
<i>Bras d'sus Bras d'sous</i>	1 400 €
<i>CSC Étouvie</i>	1 400 €
<i>Comité UFOLEP de la Somme</i>	3 000 €
<i>Amiens Jeunes</i>	8 000 €
<i>Ensemble 2 générations</i>	2 000 €
<i>Entr'âges</i>	1 500 €

**Adopté à l'unanimité**

**11 - Actions de prévention sanitaire. Subventions 2019.**

Afin de soutenir les actions menées par les associations répondant à un objectif de promotion de la santé et de prévention, et qui répondent par ailleurs aux priorités déclinées dans le Programme municipal de Santé publique, le Pacte pour le Bien-Vivre à Amiens et le Contrat de Ville, les membres du Conseil ont approuvé le versement d'une somme de 34 100 € au profit de 12 associations dont le détail suit :

<i>Association Amiénoise pour la Promotion de la Santé des plus Défavorisés (AAPSD)</i>	4 500 €
<i>Association de Cardiologie de Picardie (ACP)</i>	2 100 €
<i>APSL 80</i>	4 000 €
<i>AVA</i>	1 000 €
<i>CS Elbeuf Lescouvé</i>	3 000 €
<i>CSC Etouvie</i>	2 000 €
<i>Collège Edouard Lucas</i>	1 500 €
<i>Initi'elles</i>	5 000 €
<i>Le Mail</i>	2 000 €
<i>Le Relais social</i>	6 000 €
<i>Médiation Insertion et Education par le Livre (MIEL)</i>	1 000 €
<i>UFOLEP</i>	2 000 €

**Adopté à l'unanimité**

**12 - Centres sociaux. Alco, Les Francas Elbeuf Lescouvé, CSC Etouvie et Caps. Subventions 2019. Conventions.**

Les Centres sociaux, structures associatives de proximité, développent un projet d'animation globale. Acteurs de la vie des quartiers, ils sont les partenaires principaux de la cohésion sociale des territoires et la Ville d'Amiens participe, aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme, au financement de la fonction d'animation globale de ces associations.

L'assemblée délibérante a ainsi validé le versement pour l'année 2019 d'une subvention d'un montant total de 200 000 €, répartie à hauteur de 40 000 € pour Alco, 40 000 € pour les Francas-Elbeuf-Lescouvé, 60 000 € pour le CSC Étouvie et 60 000 € pour Caps.

Les conventions afférentes ont été approuvées et Madame le Maire a été autorisée à les signer.

**Observations** : M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY se sont abstenus.

**Adopté**

### **13 - Conseil local de santé mentale. Création.**

La création d'un Conseil local de santé mentale (CLSM) figure dans le plan d'action du Pacte pour le Bien Vivre à Amiens (action n°12) ainsi que dans le Programme Municipal de Santé Publique (action n°90), et consiste en un espace de consultation et de coordination entre les élus, les professionnels de la psychiatrie, les usagers et leurs représentants, les aidants et les différents professionnels du territoire concernés par cette problématique comme les bailleurs sociaux, les forces de l'ordre, etc. Le CLSM est présidé par le maire ou son représentant et associe les acteurs du sanitaire et du social ainsi que les habitants. Il permet ainsi une approche locale et participative dans le développement de la prévention et des parcours de soins et est force de proposition sur des sujets stratégiques comme opérationnels. Sur le plan stratégique, ces propositions peuvent concerner :

- la mise en œuvre d'une observation en santé mentale
- le développement de l'accès à l'autonomie et à l'insertion des publics
- la coordination de l'accompagnement des cas complexes
- l'information sur la santé mentale
- l'accès aux soins et la continuité de soins psychiatriques

Concernant le volet opérationnel, le CLSM peut être force de proposition sur :

- les priorités d'action concernant une population ciblée en fonction de ses besoins spécifiques,
- une stratégie pour répondre sur le plan de la prévention, de l'accès et de la continuité des soins et de l'inclusion sociale,
- un travail intersectoriel et le partenariat nécessaire et efficace,
- la mise en œuvre collective d'actions pour répondre aux besoins et à la création de structures nécessaires.

La création et l'animation d'un CLSM nécessitent des moyens tant humains que matériels pour un budget estimé à un montant maximal de 50 000 € par an justifié par la création d'un Emploi à Temps Plein estimé à 45 000 € par an, étant précisé que ce poste sera mis à disposition par une structure tierce, actuellement recherchée par l'ARS. La participation de la Ville d'Amiens dans la mise en place du CLSM est estimée à 10 000 € dont 5 000 € pour le poste d'animateur du CLSM, le surplus correspondant à la valorisation des moyens mis à disposition par la collectivité (bureau, prêt de salle...).

Le Conseil a ainsi approuvé la création de ce conseil local de santé mentale, lequel fait l'objet d'une attente forte des professionnels et des associations confrontées à la détresse psychique de certains concitoyens.

**Adopté à l'unanimité**

### **14 - OPH d'Amiens Métropole. Renégociation et réaménagement des emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.**

L'OPH d'Amiens Métropole ayant sollicité la garantie de la Ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 4 869 881,57 €, dans le cadre d'un réaménagement d'emprunts contractés pour la réalisation d'opérations de réhabilitation et contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations, les



membres de l'assemblée ont répondu favorablement en approuvant la convention correspondante et les documents annexés relatifs au prêt, et en autorisant Madame le Maire à la signer.

***Adopté à l'unanimité***

**15 - Hôtel particulier sis 6 boulevard Carnot. Cession.**

Le conseil municipal a décidé la cession du site 6 boulevard Carnot, cadastré section XS n°55, composé d'un hôtel particulier, d'une maison en brique et de locaux en parpaings au profit de Madame Laurence MILLIEN, qui propose un projet de mixité de typologie d'appartements et de locaux professionnels destinés à des notaires et des avocats.

Les membres de l'assemblée ont autorisé Madame le Maire à signer tous actes se rapportant à cette cession d'un montant de 600 000 €.

**Observations :** M. BEUVAIN, Mme LEPRESLE et M. HUTIN ont voté contre.

Mme ANNOOT, MM. CARDON, LESSARD, ANGER et Mmes LION-LEC et BERGER se sont abstenus.

***Adopté***

**16 - 2 rue Albert Roze. Appartements 52 et 55. Cession.**

La Ville d'Amiens est propriétaire de 3 appartements au sein de la copropriété 2 rue Albert Roze dont l'un est actuellement en cours de cession. Cette copropriété est gérée par l'Union Immobilière Amiénoise FONCIA qui a été mandatée par un de ses clients en recherche d'appartements sur ce secteur.

Comme suite, l'assemblée délibérante a approuvé la cession des 2 appartements restants, ainsi que des caves qui y sont rattachées, au profit de Monsieur et Madame REVOL, pour un montant de 167 050 €, et a autorisé Madame le Maire à signer tous actes se rapportant à cette opération.

**Observations :** M. BEUVAIN s'est abstenu.

***Adopté***

**17 - 23 rue Vascosan. Caves. Cession.**

Le Conseil Municipal a validé la cession de 2 caves situées dans le bâtiment A de la copropriété 23 rue Vascosan, au profit d'une part de Madame LEFEBVE et d'autre part de Monsieur BAYOUMI et Madame LECUREUX, propriétaires respectivement des appartements du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> étage dudit immeuble, moyennant un montant de 500 € pour chacune des caves et a autorisé Madame le Maire à signer tous actes se rapportant à cette opération.

***Adopté à l'unanimité***

**18 - Place Vogel. SNC Amiens Campus (Société KALIX). Autorisation de dépôt de demandes d'autorisations d'actes individuels d'urbanisme.**

Par acte notarié en date du 19 février 2018, la Ville d'Amiens a cédé à la société SNC Amiens Campus un ensemble immobilier situé place Vogel, dit « Maison Cozette », afin d'y édifier une résidence étudiante.

Afin d'installer un local à vélo et d'élargir l'accès à la résidence, le promoteur propose l'acquisition de deux nouvelles emprises, respectivement d'environ 100m<sup>2</sup> et 33m<sup>2</sup>, à prendre dans les parcelles VH n°s 93 et 95, sur lesquelles se trouve le centre culturel Léo Lagrange qui est un équipement d'intérêt communautaire.

Dès avant le positionnement d'Amiens Métropole sur la dénonciation de l'intérêt communautaire des surfaces susvisées et leur remise effective à la ville, les membres de l'assemblée ont autorisé la SNC Amiens

Campus ou toute société qu'elle se substituerait, à déposer toute demande d'autorisation d'actes individuels d'urbanisme sur ces emprises.

**Observations** : Madame LEPRESLE s'est abstenue.

**Adopté**

**19 - UDAUS 80. Plan Logement d'Abord. Convention.**

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Plan Logement d'Abord, la Ville d'Amiens s'est engagée à renforcer le rôle du SIAO, assuré par l'UDAUS 80, à différentes phases du processus d'accès au logement en subventionnant un poste de travailleur social, financé pour partie par les crédits alloués par l'État à la Ville d'Amiens dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2018.

Les élus ont ainsi approuvé et ont autorisé Madame le Maire à signer la convention d'objectifs à intervenir avec l'UDAUS 80 pour une durée de 2 ans avec le versement d'une subvention annuelle de 43 200 €.

**Adopté à l'unanimité**

**20 - Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement Accueil Adolescents. Convention pluriannuelle 2018-2021.**

Dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, les Caisses d'Allocations Familiales soutiennent le développement et le fonctionnement des ALSH, des accueils de scoutisme sans hébergement et des accueils de jeunes déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse.

Les élus ont approuvé et ont autorisé Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour « l'accueil Adolescents ». A noter que la recette escomptée pour 2019 s'élève à 32 000 €.

**Adopté à l'unanimité**

**21 - Enfants scolarisés hors de la commune de résidence. Forfait communal. 2018-2019.**

Lorsqu'un élève est scolarisé dans une commune autre que celle de sa résidence, un forfait communal doit être mis en place.

Les élus ont ainsi approuvé la fixation de la participation financière des communes de résidence pour la scolarisation d'enfants résidant hors Amiens Métropole pour des montants, identiques à ceux de l'année scolaire 2017/2018, de 895,22 € pour un enfant scolarisé en classe maternelle publique, et de 776,59 € pour un enfant scolarisé en classe élémentaire publique.

**Adopté à l'unanimité**

**22 - Relocalisation des structures d'accueil de jeunes enfants Chapeau de violettes et Câline. Réhabilitation des locaux Au bord de l'eau. Subventions et prêt par la Caisse d'Allocation Familiales de la Somme. Conventions.**

Dans le cadre du projet de réhabilitation des locaux « au bord de l'eau » afin de relocaliser les crèches Chapeau de violettes et Câline, la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme a décidé d'accorder à la Ville d'Amiens une subvention de 183 600 € et un prêt de 110 160 €.

La CAF prévoit également le versement d'une subvention de 465 600 € au titre du Plan Pluriannuel d'Investissement pour la Création de Crèche équipement d'accueil de Jeunes Enfants.

C'est pourquoi le Conseil Municipal a approuvé les conventions à intervenir et a autorisé Madame le Maire à les signer.

**Adopté à l'unanimité**

**23 - Crèches associatives. Subventions 2019. Conventions.**

Afin de satisfaire au mieux les besoins des familles en matière d'accueil, la Ville contribue au fonctionnement des crèches associatives en leur apportant un soutien financier. Pour l'année 2019, les élus ont approuvé le renouvellement à l'identique du financement, sur la base d'une participation à l'heure et à l'enfant amiénois accueilli d'un montant de 1,96 €/heure.

Les membres du Conseil ont ainsi approuvé la convention type et ont autorisé Madame le Maire à la signer. Sur la base du nombre d'heures estimées, la dépense prévisionnelle s'élève à 833 491 € répartie comme suit :

<i>Associations</i>	<i>Nombre d'heures prévisionnel 2019</i>	<i>Subvention prévisionnelle 2019</i>
<i>Pouce</i>	<i>54 780</i>	<i>107 369 €</i>
<i>Federation Leo Lagrange les petits tresors</i>	<i>36 000</i>	<i>70 560 €</i>
<i>Yves lefevre du jeu au je</i>	<i>37 653</i>	<i>73 800 €</i>
<i>Baby club</i>	<i>76 000</i>	<i>148 960 €</i>
<i>Un an pour devenir grand</i>	<i>36 370</i>	<i>71 285 €</i>
<i>Pain d'epice</i>	<i>40 304</i>	<i>78 996 €</i>
<i>Les petits loups</i>	<i>29 811</i>	<i>58 430 €</i>
<i>Les minous</i>	<i>35 102</i>	<i>68 800 €</i>
<i>Agena les marmousets</i>	<i>39 230</i>	<i>76 891 €</i>
<i>Les pitchounets</i>	<i>40 000</i>	<i>78 400 €</i>

**Adopté à l'unanimité**

**24 - Crèche Les Petits Loups. Subvention d'investissement. Convention.**

L'association «Les Petits Loups», créée en 1990, est gestionnaire de la crèche du même nom, rue Niemeyer. A la suite d'un dégât des eaux survenu le 2 juin 2017, et à l'issue des expertises d'assurance ayant conclu à l'unique prise en charge de la réfection des plafonds, l'association doit désormais engager des travaux de réfection de toiture pour un coût total de 7 689 € TTC.

Les élus ont ainsi répondu favorablement à la demande de l'association qui sollicite une subvention de 1922,25 €, correspondant à 25 % de la dépense, et ont ainsi approuvé la convention à intervenir et ont autorisé Madame le Maire à la signer.

**Adopté à l'unanimité**

**25 - Projets 2019 des écoles maternelles et élémentaires en Réseau d'Education Prioritaire. Subventions. Conventions.**

Afin de mettre en œuvre des projets en faveur de 5 904 élèves des écoles maternelles et élémentaires en réseau d'éducation prioritaire, le Conseil Municipal a approuvé la répartition de la somme globale de 56 300 € de la manière suivante :

- au collège Arthur Rimbaud : 6 000 €
- au collège César Franck : 12 000 €
- au collège Rosa Parks : 11 000 €

- au collège Guy Mareschal : 11 300 €
- au collège Edouard Lucas : 16 000 €

Les membres de l'assemblée ont également approuvé les conventions à intervenir avec ces collèges et ont autorisé Madame le Maire à les signer.

*Adopté à l'unanimité*

**26 - Projets des écoles publiques. Subventions année scolaire 2018-2019. Conventions.**

Dans le cadre du financement des projets mis en œuvre par les écoles publiques maternelles et élémentaires, le comité de la Caisse des Ecoles a été appelé à donner un avis consultatif le 17 décembre 2018 sur la pertinence de 38 dossiers présentés, et a émis un avis favorable pour 28 d'entre eux.

Les élus ont approuvé le versement d'une subvention de 24 716,92 € pour l'année scolaire 2018-2019, soit un versement à l'OCCE Somme pour un montant de 16 167,69 €, et un versement à l'USEP Somme pour un montant de 8 549,23 €. Le Conseil a en incidence approuvé les 2 conventions afférentes et a autorisé Madame le Maire à les signer.

*Adopté à l'unanimité*

**27 - Caisse des Ecoles. Mise en œuvre du dispositif Réussite Educative. Subvention 2019. Convention.**

Depuis 2006, la Caisse des Écoles est la structure juridique qui porte le programme « réussite éducative ». Ce dispositif permet d'assurer un accompagnement social et éducatif de familles en difficulté en accompagnant les élèves et leurs familles, dans les domaines éducatifs, culturels, sociaux ou sanitaires, et est mis en œuvre sur les quartiers prioritaires Politique de la Ville. La Ville d'Amiens octroie depuis le début une subvention annuelle de 100 000 € à la Caisse des Écoles et le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la subvention pour le même montant pour l'année 2019 et a autorisé Madame le Maire à signer la convention afférente.

**Observations :** Mme ROY n'a pas pris part au vote.

*Adopté à l'unanimité*

**28 - Rencontres Restauratives. Partenariat 2019. Convention.**

La collectivité a souhaité s'associer aux mesures mises en œuvre sur son territoire concernant la justice restaurative. La justice restaurative suppose la participation volontaire de toutes celles et ceux qui s'estiment concernés par un conflit de nature criminelle, afin de négocier, ensemble, par une participation active et en la présence et sous le contrôle de "tiers justice", les solutions les meilleures pour chacun de nature à conduire, par la responsabilisation des acteurs, à la réparation de tous afin de restaurer, plus globalement, l'Harmonie Sociale. C'est pourquoi les membres de l'assemblée ont approuvé la convention ayant pour objet de définir les modalités d'intervention de la Ville d'Amiens dans la mise en œuvre des rencontres restauratives, en partenariat avec le comité de pilotage (constitué du Tribunal de grande instance d'Amiens, des associations AYLJ-JUSTICE, APREMIS, de la Protection judiciaire de la Jeunesse, du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Somme et du barreau d'Amiens) et avec l'Institut Français pour la Justice Restaurative. Madame le Maire a également été autorisée à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

**29 - Association de Prévention Routière. Subvention 2019. Convention.**

L'association de Prévention Routière a pour objectifs d'éduquer, de former et de sensibiliser aux dangers de la circulation routière. Elle organise des actions et des manifestations spécifiques dans ce thème.

Elle intervient notamment dans des écoles primaires et participe activement aux manifestations et aux temps forts de Prévention-Sécurité Routière, dans les secteurs de la ville.

Les élus ont accordé au titre de l'année 2019, comme en 2018, une subvention de 4 500 € à l'APR, ont approuvé et ont autorisé Madame le Maire à signer la convention afférente.

**Adopté à l'unanimité**

### 30 - Association Robin des Routes. Subvention 2019.

L'association Robin des Routes agit également en faveur de la prévention routière en informant, sensibilisant, formant et conseillant les habitants d'Amiens sur la sécurité routière à travers des actions et des manifestations. Les élus lui ont accordé au titre de l'année 2019, comme en 2018, une subvention de 1 000 €.

**Adopté à l'unanimité**

### 31 - Association Agena. Dispositif Téléphone Grave Danger. Subvention 2019. Convention.

L'association AGENA a développé un dispositif dénommé Téléphone Grave Danger à destination des victimes de violences au sein du couple, en assurant la protection physique de la victime mais également son accompagnement par la remise de téléphones spécifiques permettant d'alerter en cas de danger les services de police et de gendarmerie pour une intervention sans délai.

Les élus lui ont accordé au titre de l'année 2019, comme en 2018, une subvention de 3 000 €, ont approuvé et ont autorisé Madame le Maire à signer la convention afférente.

**Adopté à l'unanimité**

### 32 - Vœux.

#### 32.1 – Vœu relatif au Grand Débat National

Un vœu intitulé **Contribution de la Ville d'Amiens au « Grand Débat National »**, a été proposé par le groupe Rassemblés Pour Agir, ci-dessous rapporté.

*« Avec la réforme territoriale et la perte de statut de capitale régionale, Amiens est confrontée à une nouvelle étape de son histoire.*

*Pour conforter et développer son attractivité, elle doit plus que jamais être au rendez vous des transitions numériques et écologiques pour engager une nouvelle dynamique de création d'emplois et se distinguer par la qualité de la ville.*

*Elle attend pour cela que l'Etat assume pleinement ses responsabilités d'aménagement solidaire du territoire et donne un cadre d'action clair pour la conduite des politiques publiques municipales.*

*Amiens doit pouvoir, en particulier, bénéficier d'un service ferroviaire de qualité vers Paris, Lille et Roissy indispensable aux déplacements quotidiens des habitants du territoire comme avec son ouverture nationale et internationale.*

*Par ailleurs, Amiens est une ville jeune qui sera Capitale Européenne de la Jeunesse en 2020. Si le gouvernement a récemment apporté des assurances majeures quant au maintien d'un Rectorat de plein exercice à Amiens, ce dont nous nous réjouissons, l'Etat doit s'engager avec notre soutien dans un plan ambitieux de réussite scolaire particulièrement indispensable dans notre territoire encore en retard sur ce plan malgré des progrès notables.*

*Plus encore, l'U.P.J.V., université de plein exercice, doit être confortée pour accueillir les étudiants indispensables aux emplois d'aujourd'hui et de demain, comme doit être actée la création d'une école vétérinaire.*

*Mais il ne saurait y avoir de développement quand une grande partie de la population vit dans l'exclusion et la pauvreté malgré les moyens mis en œuvre par l'État et les collectivités.*

*C'est pour cela qu'au-delà du bâtiment des services publics du XXI<sup>ème</sup> siècle, une expérimentation à grande échelle de lutte contre l'exclusion et la pauvreté doit être menée.*

*Enfin, pour agir comme les entreprises, nous devons disposer d'un cadre fiscal clair et stable qui nous garantisse de disposer de recettes pérennes, acceptées socialement et dynamiques.*

*En conséquence,*

#### LE CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS RÉUNI LE JEUDI 14 MARS 2019

*- vu le vœu adopté le 15 novembre 2018 relatif à la réforme de la fiscalité locale*

*- vu le vœu adopté par le conseil d'Amiens Métropole le 20 décembre 2018 relatif à la mise en service du barreau ferroviaire Picardie Roissy,*

*1°) rappelle à l'État la priorité absolue accordée par la ville d'Amiens à la mise en service effective du barreau TGV Roissy-Picardie avant 2025*

*2°) exige dès à présent de l'État et de la SNCF une nette amélioration de la régularité et de la qualité des dessertes Amiens/Paris et Amiens/Lille.*

*3°) demande en conséquence la création d'une mission ministérielle sur la mobilité ferroviaire*

*4°) demande à l'État de donner toutes les assurances nécessaires quant au renforcement de l'U.P.J.V. sur le site d'Amiens et que soit réexaminée la création d'une école vétérinaire*

*5°) confirme sa proposition de conduire conjointement avec l'État un ambitieux plan pour la réussite scolaire des jeunes Amiénois*

*6°) demande que les services publics du XXI<sup>ème</sup> siècle soient étendus à un champ expérimental de lutte contre l'exclusion et la pauvreté.*

*7°) rappelle son attachement particulier au principe de libre administration des collectivités territoriales inscrite dans la Constitution et demande en conséquence que la réforme à venir de la fiscalité locale :*

*→ respecte le principe d'autonomie financière des collectivités territoriales*

*→ conforte le lien entre le territoire et les contribuables (habitants et entreprises)*

*garantisse des ressources dynamiques en adéquation avec les compétences dévolues aux collectivités et aux services publics attendus par nos concitoyens. »*

Après débat, le point n°4 a été modifié comme suit :

*4°) demande à l'État de donner toutes les assurances nécessaires quant au renforcement de l'U.P.J.V. sur le site d'Amiens et que soit réexaminée la création d'une école vétérinaire et d'une filière dentaire.*

Le vœu a été soumis au vote avec cette modification du 4<sup>ème</sup> alinéa.

**Adopté à l'unanimité**

**32.2 – Vœu relatif à l'engagement de la Ville d'Amiens contre toutes les formes de discriminations au travail : l'autoritarisme, le racisme et le sexisme.**

Un vœu, intitulé **Amiens s'engage contre toutes les formes de discriminations au travail au sein de la Collectivité : l'autoritarisme, le racisme et le sexisme**, a été proposé par le groupe d'élus communistes, avec le soutien des groupes Les Ecolos d'Amiens et socialistes. Madame le Maire a passé la parole à M. BEUVAIN.

*« Le mal vivre et la souffrance au travail sont des fléaux ravageurs qui touchent un grand nombre de salari-e-e-s sur leur lieu de travail.*

*Souvent passées sous silence, ignorées ou déconsidérées, les atteintes à la dignité de la personne sont aujourd'hui des actes condamnés par la loi.*

*Pourtant rares sont les entreprises et les collectivités qui sont épargnées par ce mal.*

*La plupart du temps, ce sont des faits isolés et marginaux qui sont l'œuvre d'une seule personne ou d'un petit groupe minoritaire.*

*Cependant, une fois le mal fait, les conséquences sur la victime sont graves et préjudiciables pour la santé mentale et physique, pour l'équilibre au sein de la famille et bien entendu au travail.*

*Pour prévenir et éviter ces actes odieux, la ville d'Amiens a déjà engagé des actions mais entend développer et faire connaître des outils d'écoute, d'échange, de sensibilisation et de médiation pour faire vivre au quotidien les notions d'égalité, de civisme, de civilité et de solidarité indispensables au vivre ensemble.*

*Par cet engagement, la ville d'Amiens envoie un signal fort à l'adresse de l'ensemble de ses agentes et agents pour les rassurer et les entourer d'une vigilance redoublée afin de leur maintenir une qualité environnementale saine au travail.*

*La ville d'Amiens s'engage à déclarer l'impunité zéro pour tout acte discriminatoire avéré commis au sein de ses services.*

*La ville d'Amiens s'engage à mettre en place un référent pour prévenir et traiter toute dérive et acte délictueux qui seraient dénoncés.*


*La ville d'Amiens s'engage à rendre compte, chaque année, de l'ensemble des dispositifs de sensibilisation, de formation et de prévention mis en place pour lutter de manière déterminée contre les discriminations au sein de la collectivité dans le cadre du rapport annuel d'information.»*

Le vœu a été soumis au vote.

**Adopté à l'unanimité**

**Madame le Maire a donné rendez-vous aux membres du conseil le jeudi 25 avril prochain et a levé la séance à 22h10.**

Madame le Maire



Brigitte FOURE

